

REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
Département des Alpes de Haute-Provence
.....

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2024-06(FIN)

Date de convocation : 7 juin 2024

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 12

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 juin 2024, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Serge PRATO, Daniel SPAGNOU, Patrick VIVOS (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO)

Objet : Relevé des décisions des réunions du Bureau des 6 mars, 15 avril et 23 mai 2024

Le président expose :

Le Bureau, réuni les 6 mars, 15 avril et 23 mai 2024 conjointement à la réunion de la commission des finances, a acté à l'unanimité les points suivants :

6 mars 2024 :

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 janvier 2024

Attribution de marchés publics :

Marché à procédure restreinte, suite à appel d'offres infructueux. Les deux lots ont été attribués à la SAS PEDINIELLI /

Lot n°1 : Acquisition de trois véhicules utilitaires 4x4 franchiseurs : 113 850 € HT

Lot n°2 : Acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4 PICK-UP : 37 950 € HT.

Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de quatre véhicules 4x4 SUV : attribué à la société MANOSQUE AUTOMOBILE pour un montant de 87929,84 € HT.

Création d'un poste de chargé de projet de catégorie A : nécessité de créer ce poste du fait de l'impact de la mise en œuvre du SDSIC pour les années 2024 à 2027. Ce contrat aura une durée d'un an minimum et de six ans au maximum.

Création de deux postes relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels : l'objectif de ces deux créations de postes de sapeurs-pompiers professionnels est de structurer le CIS Riez avec 4 SPP en journée durant la semaine.

Modification de l'organigramme : suite à la création de deux postes de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers (de caporal à sergent) affectés au CIS de Riez et à la création d'un poste de chargé de projet sous contrat au sein du groupement technique et logistique qui assurera la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information et de communication (SDSIC).

Référentiels internes d'organisation de formation et d'évaluation : Adoption du RIOFE « animateur de réalité virtuelle ».

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240620-COM-2024-06-FIN-AU
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Don de deux remorques « interventions diverses » aux amicales des centres de secours d'Annot et Barcelonnette (initialement acquises par les amicales, sortie des comptes car sans utilité opérationnelle).

15 avril 2024

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 6 mars 2024

Convention de partenariat relative à l'action sociale, conclue avec le Département des Alpes de Haute-Provence : cela permettra aux agents du SDIS de bénéficier de l'expertise des travailleurs sociaux du département. D'autre part, les sapeurs-pompiers pourront faire remonter des signalements aux services sociaux du département lors de situation constatée au cours des interventions, qu'il s'agisse de violences conjugales, de problèmes intrafamiliaux, de problèmes d'insalubrité.

Convention relative à l'opération de reconstruction du centre d'incendie et de secours de Thoard.

Convention entre le SDIS 34 et le SDIS 04, relative au prêt d'un véhicule pour la Journée Nationale des sapeurs-pompiers

Convention entre l'ENSOSP et le SDIS 04, relative au prêt d'un véhicule pour la Journée Nationale des sapeurs-pompiers

Convention de partenariat entre l'ENSOSP et le SDIS 04 dans le domaine de la réalité virtuelle : destinée à instaurer un partenariat autour des ressources pédagogiques en réalité virtuelle dont disposent les deux structures. Par ailleurs, la salle de formation et les outils pédagogiques dont disposent le SDIS pourront également servir à l'organisation de formations à l'attention des élus afin qu'ils se familiarisent à la gestion de crise. Un partenariat pourra être envisagé sociétés privées, SANOFI et ARKEMA ayant manifesté un intérêt pour venir former leurs cadres. Ces partenariats pourront générer des recettes pour le SDIS.

23 mai 2024

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 avril 2024

Attribution des marchés publics :

Appel d'offre ouvert relatif à la fourniture de pièces détachées, accessoires et produits pour les véhicules légers, utilitaires et poids-lourds : attributaires : SFAC SAS (Gap) et AZUR TRUCKS DISTRIBUTION (Manosque)

MAPA relatif à la fourniture de 4 véhicules utilitaires 4X4 Pick-up : attributaire : Vauclusienne de distribution pour un montant de 159 540 € HT.

MAPA relatif aux travaux de la plate-forme logistique et technique divisé en 12 lots :

9 lots font l'objet d'une négociation.

3 lots ont été attribués :

Lot 5 – DOUBLAGE – CLOISONNEMENT – PLAFOND SUSPENDU	EURL AC-TEC LES BARONS 05400 FURMEYER	90 861,20 € HT
Lot 11 – PEINTURE	EURL BORG PEINTURE 5 LOT LE DAUPHINE 04220 SAINTE-TULLE	19 002,00 € HT
Lot 12 – Ascenseur	SCS OTIS 23 RUE DELARIVIERE LEFOULON 92800 PUTEAUX	27 700,00 € HT

Convention entre le SDIS 04 et le CHICAS concernant le SMUR Sisteron : résiliation de la convention, le CHICAS souhaitant reprendre en charge la conduite du SMUR de Sisteron effectuée depuis avril 2007 par le SDIS 04 moyennant une redevance annuelle.

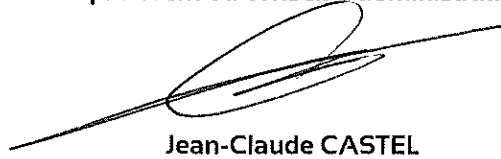
Convention entre le SDIS 04 et l'ARS, relative à la mise à disposition du véhicule léger infirmier du centre de secours de Castellane au profit du groupement hospitalier de territoire des Alpes de Haute Provence : il s'agit de reconduire, du 1^{er} juillet au 31 août 2024, la mise à disposition d'un conducteur et d'un infirmier en garde postée, au centre d'incendie et de secours de Castellane de 9 heures à 21 heures. Cette mise à disposition sera facturée 611 € pour une garde de 12 heures, hors frais de restauration de l'équipage.

004-280400169-20240620-COM-2024-06-FIN-AU
Date de réception, préfecture : 26/06/2024

9 heure à 21 heure. Cette mise à disposition sera facturée 611 € pour une garde de 12 heures, hors frais de restauration de l'équipage.

Les membres du conseil d'administration ont pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240620-COM-2024-06-FIN-AU
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024